Conseil Communautaire du 21 novembre 2014

Le débat sur les orientations budgétaires 2015

Conformément à l'article L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat sur les orientations budgétaires doit être organisé dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget.

Ce débat permet de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent le budget primitif.

Le débat se déroule dans les conditions fixées au règlement intérieur de la collectivité ; il ne constitue toutefois qu'une étape préliminaire à la procédure budgétaire et ne présente aucun caractère décisionnel.

La procédure budgétaire s'achèvera par l'examen du budget primitif, qui sera soumis à l'approbation du Conseil communautaire le 18 décembre prochain.

Ces orientations budgétaires s'inscrivent dans un cadre contraint à double titre, avec d'une part les baisses des dotations de l'Etat continuent à opérer sur les budgets des collectivités territoriales, mais aussi notre volonté affichée de ne pas augmenter les contributions de nos concitoyens, en particulier la taxe d'habitation qui pèse sur les foyers du Grand Tarbes.

Devant ce constat, il est nécessaire de donner un sens à notre action au sein du Grand Tarbes.
Nous réaffirmons donc notre volonté de faire du développement économique notre priorité numéro 1, tout en veillant à ce que l'attractivité de notre territoire, à travers nos autres compétences, ne soit pas négligée. Notre devoir est de lutter contre le chômage et de favoriser l'emploi dans notre action quotidienne.

C'est pour cette raison que cette année, ces orientations budgétaires seront marquées par une exigence, le développement de nos zones d'activités : Parc des Pyrénées, Bastillac Université mais surtout l'Ecoparc de Bordères sur l'Echez, qu'il convient de réaliser afin de prendre en considération les conclusions du commissaire enquêteur et de permettre sa réalisation effective.
D'autre part, en complément de nos actions traditionnelles, nous proposerons en 2015 une autre façon de voir l'action économique en développant de nouveaux champs que ceux qui sont les nôtres en nous investissant dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire.

La morosité ambiante ne doit pas impacter le sens de nos actions, mais bien au contraire stimuler notre combat pour valoriser les atouts essentiels au développement de notre territoire.

Nous en voulons pour preuve notre engagement dans le cadre du Projet de Territoire Hautes-Pyrénées 2020-2030 qui réunit au-delà de toutes considérations partisanes l'ensemble des forces vives de notre département.

C'est aussi dans ce même concept d'intelligence collective que nous inscrivons notre action pour le Grand Tarbes car la Communauté d'Agglomération doit être l'outil de la structuration de notre territoire grâce à ses compétences :

- culturelles (Ecoles de musique, Médiathèques, Scène Nationale),
- sportives (Centres Nautiques, Maison des Arts Martiaux, Maison Régionale de l'Escrime et bientôt l'Atelier des Sports)
- habitat et logement avec le PLH qui nous permet d'accompagner la réalisation de logements sociaux
- politique de la Ville à travers la préparation du futur contrat de ville et notre engagement dans le portage de l'ORU 2.

En 2015 nous devrons, avec le conseil de développement, décliner ce projet sur notre espace et engager ou reprendre des réflexions comme celles du Pôle d'échanges multimodal. Ce point fait partie de nos engagements et constituera un des éléments essentiels de l'attractivité de notre territoire, qui satisfera aux attentes de nos populations.

Pour venir à Tarbes et dans les Hautes Pyrénées, il faut promouvoir cette intermodalité dont le Pôle est l'expression.

A partir de cette année, par souci de transparence et d'une meilleure lisibilité des opérations pluriannuelles d'investissement, il a été décidé de gérer celles-ci en autorisations de programme et de crédits de paiement.

Conformément à l'article L. 2311-3-I du code général des collectivités territoriales (CGCT), les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP). Cette procédure permet à la collectivité de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Les autorisations de programme (AP) couvrent la totalité des dépenses d'investissement du programme : études, acquisitions immobilières et mobilières, travaux et maîtrise d'œuvre. Elles sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées. Elles correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité ou à des subventions versées à des tiers.

Les crédits de paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice budgétaire pour couvrir les engagements contractés dans le cadre de l'AP. Chaque CP détermine le montant des inscriptions budgétaires pour l'exercice concerné. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie donc en tenant compte des seuls CP.

Le suivi financier des AP et CP sera retracé en annexe (engagement hors bilan – B2.1) de chaque budget primitif et compte administratif.

Avant de vous présenter les orientations budgétaires pour 2015, il convient d'appréhender le contexte économique national qui conditionne l'élaboration et l'exécution du budget 2015

I) - Un contexte économique toujours difficile et fragilisé par la crise

A) Un projet de loi de finances 2015 qui prend en considération la crise économique

Le projet de loi de finances 2015 en discussion au Parlement s'inscrit dans un double objectif de redressement des comptes publics et de soutien à l'emploi et à l'investissement.

La volonté du Gouvernement est de réduire le déficit structurel en le faisant passer sous la barre des 3%. Pour réaliser cet objectif sur la période 2015-2017, le Gouvernement réalisera un programme d'économies de 50 milliards d'euros, dont 21 milliards d'euros en 2015.

Ce programme d'économies concernera en 2015 l'Etat et ses agences à hauteur de 7,7 milliards d'euros, les collectivités locales pour 3,7 milliards d'euros (11 milliards sur la période 2015-2017) et la protection sociale pour 9,6 milliards d'euros.

Ce projet de loi s'inscrit dans des perspectives moroses car la croissance peine à se confirmer en Europe. La France quant à elle connaît une croissance très faible depuis 3 ans (0,4% attendu cette année pour 1% l'an prochain).

Ce contexte macro économique est également caractérisé par une inflation particulièrement faible qui est estimée pour 2014 à 0,5%, et à 0,9% en 2015, ce qui affecte la dynamique des recettes des administrations publiques.

B – Une baisse confirmée des dotations

Le PLF 2015, présenté en détail par la direction générale des collectivités locales, vient en effet entériner la baisse des dotations de 12,5 milliards d'euros des concours financiers de l'Etat entre 2014 et 2017, dont 3,67 milliards d'euros dès 2015.

Globalement en 2014 la perte de recettes pour les deux dotations d'intercommunalité et de compensation s'est élevée à 180 680 € par rapport à 2013, soit une baisse de 1,71 %.
Notre contribution au titre du redressement des finances publiques, mentionnée sur notre fiche de notification de la dotation d'intercommunalité, s'élève à 161 053 €.

Comme en 2014, la répartition de cette moindre ressource se fera pour 2015 au prorata des recettes de fonctionnement par niveau de collectivités, soit:

- moins 2,07 milliards d'euros pour le bloc local (dont 70 % pour les communes, soit 1,45 milliard, et 30% pour les intercommunalités, soit 621 millions) soit 56 %
- moins 1,148 milliard d'euros pour les départements soit 31 %
- moins 0,451 milliard d'euros pour les régions soit 12 %

En tenant compte de l'ensemble de ces éléments, nous avons évalué une baisse de l'ordre de 325 000,00 €.

	Pour rappel perçu 2013	2014 Notifié et perçu	Prévision 2015	Variation entre 2014/2015
Dotation d'intercommunalité	3 333 766	3 231 751	2 910 000	- 321 751
Dotation de compensation	7 242 647	7 163 982	7 160 000	- 3 982
Total	10 576 413	10 395 733	10 070 000	325 733

A ces dotations s'ajoute depuis 2012 le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Celui-ci devrait évoluer de 210 M€ par rapport à 2014 pour s'élever à 750 M€, conformément à la progression prévue lors de la mise en place du dispositif.

Pour 2015, par prudence, nous avons reconduit le montant que nous avons perçu en 2014, soit 360 000 €.

A présent, fort du rappel des contraintes qui pèsent sur la préparation du budget primitif 2015, nous allons examiner les autres ressources budgétaires ainsi que les principales orientations de ce budget.

II) - Les autres ressources budgétaires.

A) La fiscalité : l'affirmation du maintien des taux malgré une baisse de nos ressources.

Afin de ne pas accroître la pression fiscale sur les acteurs économiques fragilisés par un contexte de crise qui se prolonge, les taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la Taxe d'Habitation (TH) seront maintenus au même niveau qu'en 2014, soit respectivement 35,44% et 10,71%.

Le budget 2015 sera donc construit en retenant l'hypothèse prudente d'une variation des produits de + 1% (pour la CFE et la TH) comme en 2014. Celle-ci comprend, d'une part, la revalorisation forfaitaire des bases cadastrales à savoir 0,9% et, d'autre part, la variation physique des bases.

Le produit fiscal prévisionnel net (hors allocations compensatrices et TEOM), FPIC compris et déduction faite du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) soit 7 593 300 €, s'élèvera à 18 351 700 € contre 18 146 834 € en 2014 (BP réalisé) soit une augmentation globale d'un peu plus de 1%.

B) Un recours maîtrisé et indispensable à l'emprunt pour le financement de nos investissements

Au 1er janvier 2015, l'encours de la dette s'élèvera à 9 347 344 €, budget principal et budgets annexes confondus. La dette se compose de treize emprunts dont huit sont à taux fixe, trois indexés sur le livret A et deux à multi-index préfixé Euribor 12 mois.

En 2014, nous n'avons pas eu recours à l'emprunt.

Le taux moyen de la dette est de 3,44 %.
La durée d'amortissement retenue est de 15 ans pour chacun des emprunts contractés.
La périodicité de remboursement est principalement trimestrielle et annuelle.

En 2015, l'annuité de la dette s'élèvera à 1 169 477 €, contre 1 186 761 € en 2014.

Il est prévu d'équilibrer la section d'investissement avec un appel à l'emprunt d'environ 3 000 000 € (en 2014, il s'élevait à 3 628 165 €).

III) – Les principales orientations du budget 2015 de l'agglomération du Grand Tarbes

A) Effort important de maîtrise des dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement (autofinancement et amortissements déduits) s'élèveront à 46 249 105 €, contre 45 711 320 € (budget primitif) en 2014, soit une augmentation d'un peu plus de 1,18% (pour rappel celle-ci était de 2,10% entre le budget primitif 2013 et celui de 2014).

**** Les charges à caractère général.***

Ces charges pour 2015 sont estimées à 3 751 295 €, contre 3 799 875 € en 2014, soit une baisse de 1,30 % par rapport à 2014.
S'agissant de ce chapitre de dépenses, une attention particulière a été portée à l'estimation des crédits en collaboration avec les services afin d'éviter une surévaluation habituelle des montants inscrits. En effet, le compte administratif 2013 fait apparaître un taux de réalisation de l'ordre de seulement 80 %.

**** Les dépenses de personnel.***

La masse salariale 2015 devrait s'élever à 8 000 000 € environ, soit une augmentation de 3 % par rapport à celle de 2014. Comme chaque année, cette hausse résulte de l'impact du ratio Glissement Vieillesse Technicité.

**** Les reversements de produits.***

Concernant le chapitre 014 intitulé « Atténuations de produits », l'attribution de compensation, reversée aux communes membres, s'élèvera à 14 960 617 €, comme en 2014.

Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources notifié fin 2012 suite à la réforme de la taxe professionnelle, a fait l'objet de trois réajustements successifs. Le dernier montant communiqué fin 2013, inscrit au BP 2014, s'élève à 7 593 300 €. Selon les informations prises auprès de la DGFIP (Direction générale des finances publiques), il devrait être définitivement figé pour 2015.

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est entièrement reversée au SYMAT. Le montant inscrit en recettes comme en dépenses est celui de 2014, soit 9 360 321 €. Il sera réajusté par décision modificative en début d'année (fin mars) suite à la notification des bases et à l'évaluation du reversement demandé par le SYMAT au Grand Tarbes. Il est à noter que depuis 2013, nous sommes en période d'unification des taux au sein du périmètre communautaire.

B) Des recettes de fonctionnement évaluées avec beaucoup de prudence

Comme évoqué ci-dessus (cf. §II.A), le budget 2015 sera élaboré sur l'hypothèse d'une augmentation de 1,00 % du produit de la Cotisation Foncière des Entreprises et de la Taxe d'Habitation sans augmentation de taux, et d'une baisse de 3,15 % des dotations de l'Etat (cf. §I.B).

Le produit fiscal net, tel que défini ci-dessus (cf. §II.A), s'élèvera à 18 351 700 €. A celui-ci, il convient d'ajouter les allocations compensatrices perçues pour la Cotisation Foncière des Entreprises et la Taxe d'Habitation d'un montant de 900 000 €, évaluées également à la baisse (- 23 984 € par rapport aux montants notifiés en 2014), pour obtenir un produit total issu de la fiscalité de 19 251 700 €, contre 19 070 818 € en 2014 (BP réalisé).

Les dotations d'intercommunalité et de compensation ont été revues à la baisse, donnant respectivement pour chacune d'elles les montants suivants : 2 910 000 € et 7 160 000 €, contre 3 231 751 € et 7 163 982 €, montants notifiés et inscrits au BP 2014.

Pour les autres recettes, hormis la TEOM déjà évoquée ci-dessus, les produits des services sont évalués à 604 050 €, soit une baisse de 5,60 % par rapport à 2014. Celle-ci résulte principalement d'une baisse des droits d'entrée de la piscine Michel RAUNER, (peu attractive au regard de sa vétusté) et des aires d'accueil des gens du voyage.

Les participations de fonctionnement, tous financeurs confondus (Etat, Région, Département et autres) sont estimées à 557 500 €, contre 576 900 € pour 2014.

A ces recettes il convient d'ajouter d'une part, le revenu des loyers à hauteur de 216 000 € de la Maison Commune de l'Emploi et de la Formation, et d'autre part, le reversement de la fiscalité du Syndicat mixte Pyrénia pour 20 000 €.

Pour 2014, notre épargne de gestion (différence entre dépenses de fonctionnement et recettes de fonctionnement) s'établit à 2 071 000 € (25 euros /habitant, moyenne nationale 2013 : 90 euros /habitant).

Quant à l'épargne nette disponible (épargne de gestion moins annuité de la dette), elle s'élève à 1 391 000 € (17 euros /habitant, moyenne nationale 2013 : 61 euros /habitant), pour une annuité de dette à ce jour de 680 000 €.

Pour 2015, notre épargne de gestion devrait s'établir à 1 770 900 €, l'épargne nette disponible à 1 113 338 € après déduction de l'annuité de la dette d'un montant de 657 562 €.

C) La poursuite d'une politique d'investissement volontaire

Le montant annuel des investissements en 2015 (hors remboursement du capital de la dette) devrait s'établir à 4 850 000 € pour le budget principal (pour rappel en 2014 : 7 541 000 €) et à 2 400 000 € pour l'ensemble des budgets annexes (pour rappel en 2014 : 2 000 000 €) soit un montant global d'environ 7 250 000 €.

1) Les principales opérations d'investissement pour 2015 :

Les opérations qui seront gérées en Autorisation de Programme (AP) et Crédit de Paiement (CP)

Intitulé de l'AP	Montant de l'AP	Crédits antérieurs de paiement	Crédits de paiement ouverts sur l'exercice 2015	Restes à financer
Atelier des sports *	10 000 000	641 587	1 500 000	7 858 413
Restructuration de la Médiathèque Louis Aragon	2 040 000			2 040 000
Sédentarisation gens du voyage Séméac	400 000		21 000	379 000
Siége social : reprise étanchéité	500 000	12 000	101 000	387 000
Piscine Paul Boyrie : réfection du bassin intérieur	350 000			350 000

Caminadour : prolongement Salles-Adour	421 000		21 000	400 000

*Le dimensionnement de ce projet sera discuté.

En plus de ces opérations seront inscrits au BP 2015 les investissements suivants :

- Zone BASTILLAC : 291 000 € pour la maîtrise d'œuvre et les travaux hydrauliques ainsi que la sécurisation de la zone avec la mise en place d'un dispositif anti-intrusion,

- La ZAC Parc de l'Adour : la participation, conformément à l'avenant n° 2 au traité de concession de la Zone d'Aménagement Concertée de Séméac – Soues approuvé en Conseil communautaire du 30 juin 2009, s'élèvera à 700 000 €. *(Depuis 2008 nous avons versé à la CACG au titre de la concession un montant de 13 325 092,00 €. Jusqu'en 2017, il reste à verser 1 140 000 €),*

- Hippodrome : 120 000,00 € pour les travaux de protection des stalles de départ, en 2014 l'étude a été lancée pour un montant de 12 000 € qui seront repris en restes à réaliser,

- La piscine Michel Rauner : les crédits inscrits pour l'étude relative à la réalisation du diagnostic du bâtiment de 49 000 € seront repris en restes à réaliser,

- La piscine Paul Boyrie : 397 400 € pour la maitrise d'œuvre et les travaux de reconfiguration du parking extérieur, d'aménagements intérieurs et d'extension de la pataugeoire,

Pour les budgets annexes

- La ZAC Ecoparc : 450 000,00 € pour la reprise du dossier de création de ZAC et l'acquisition de parcelles.

- La ZAC Parc d'activités des Pyrénées : 500 000 € pour l'achèvement des travaux de la phase III (tranche ferme) et des travaux de remise en état suite aux dégradations.

2) L'investissement récurrent

L'enveloppe concernant l'investissement récurrent est estimée pour 2015 à 444 200 €. Elle s'élevait à 560 000 € en 2014.
Elle concerne, comme les années précédentes, principalement les besoins des services en logistique et en environnement de travail : petits équipements, matériels divers (outillages, nettoyeur haute pression...), véhicules, instruments de musique, mobilier et matériel informatique.

S'agissant de l'informatique, il est prévu, pour l'ensemble des services, de poursuivre le programme annuel de renouvellement des postes et autres matériels (routeurs, onduleurs...), de faire face aux impondérables (pannes de matériel hors garantie), de procéder essentiellement à l'évolution de logiciels existants (le logiciel Marco pour la gestion des marchés publics, ou le logiciel Lumex pour la gestion de la régie des gens du voyage) et d'acquérir un nouveau photocopieur.
Dans un souci de rationnaliser la gestion administrative des Conseils Communautaires, l'acquisition de 60 tablettes pour les membres du Conseil (**en arbitrage)** ainsi que l'équipement vidéo de la salle du conseil sont prévus pour un montant global de 27 000 €.

3) L'amélioration du patrimoine

Au-delà des travaux obligatoires pour la mise aux normes des bâtiments, ces investissements d'un montant prévisionnel de 517 400 € se composent :

* Pour les bâtiments culturels et sportifs :

- de travaux divers pour le conservatoire Henri Duparc, aménagement extérieur du parvis, rénovation et éclairage de salles de cours,
- de travaux pour la piscine Michel Rauner pour la remise à neuf de la masse filtrante et la réhabilitation du revêtement du parking,
- de travaux complémentaires pour la rénovation de la salle Ravel.

* Pour les autres bâtiments ou équipements :

- pour le siège (reprise des aménagements extérieurs), pour la maison de l'escrime (travaux de rénovation des sols), pour les travaux sur le Caminadour : reprise du stabex suite aux crues successives ainsi que la pose de nouveaux panneaux, et enfin pour les aires d'accueil des travaux de remise en état suite aux dégradations.

4) Les subventions d'équipement à verser

Il est prévu d'inscrire au budget principal 2015 les subventions d'équipement suivantes :

- Aide financière apportée au développement des laboratoires de recherche du Pôle Universitaire Tarbais en lien avec les filières pour leurs équipements et des aménagements particuliers : 70 000 €.

- Participation au projet d'investissement des communes membres de la Communauté d'Agglomération : 70 000 €.
- Plan des Déplacements Urbains : 25 000,00 €. Il s'agit comme chaque année des participations versées aux communes membres de la Communauté, dans le cadre de la réalisation du schéma directeur des itinéraires cyclables conformément aux dispositions prévues dans le PDU.

- Participation versée au Parvis : le montant de la subvention n'est pas encore arrêté définitivement. Elle est de 80 000 euros pour la rénovation de la salle pédagogique et des bureaux.

- Actions du Programme Local de l'Habitat (PLH) présentées au Conseil communautaire du 28 septembre 2012, axe 1 : production de logements sociaux et axe 2 : réhabilitation de logements sociaux :pour un total de 158 600 €.

D) Le financement de nos investissements

** le virement à la section de fonctionnement*

L'autofinancement s'élèvera en 2015 pour le budget principal à plus de 470 966 €, contre 970 197 € au budget primitif 2014. Au-delà de la baisse de nos dotations, cette baisse importante s'explique par un réajustement des crédits ouverts pour l'amortissement de l'actif. En effet, en 2014 les crédits ouverts au budget prévisionnel 2014 s'élevaient à 900 000 €, pour être portés après ajustement de l'actif à 1 400 000 € en DM n°2 du BP 2014. Afin de respecter le principe de sincérité, les crédits inscrits au BP 2015 ont été prévus en conséquent pour 1 300 000 €.

** Les subventions à recevoir*

Pour 2015, elles devraient s'élever uniquement à 275 000 €. Elles concernent l'Atelier des sports (bâtiment 313) pour le montant des travaux inscrits en crédit de paiement soit 1 500 000 € TTC.

** L'emprunt*

Pour 2015, le montant de l'emprunt prévu pour l'ensemble des budgets devrait s'élever à un peu moins de 3 000 000 €, contre 3 628 165 € en 2014.

E) Le volet Politique de la Ville

Enfin, conformément à l'article L 1111-2 du CGCT, nous devons indiquer les actions que mène le Grand Tarbes.

En 2014, comme les années précédentes, le Grand Tarbes est intervenu principalement comme coordonnateur de l'ORU auprès des maîtres d'ouvrage (OPH, SEMI, ville de Tarbes) dans le cadre des actions menées pour la gestion urbaine de proximité.

Les autres interventions du Grand Tarbes, en particulier en fonctionnement, sont faites par le GIP-CUCS Grand Tarbes et Lourdes que nous cofinançons avec l'Etat, le Conseil général des Hautes-Pyrénées et la Ville de Lourdes. Notre participation devrait s'élever à 195 000 € en 2015.

Une écoute réelle, une volonté sans faille, des objectifs clairs, une attention particulière à l'égard de la population, un projet de territoire ambitieux : la feuille de route est écrite et je veux la partager avec toutes celles et tous ceux qui désirent ardemment la réussite collective de notre territoire.